

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=CITE&ID_NUMPUBLIE=CITE_037&ID_ARTICLE=CITE_037_0009

Présentation. Le cauchemar de Paul Otlet

par Isabelle BARBÉRIS

| Presses Universitaires de France | Cités

2009/1 - n° 37

ISSN 1299-5495 | ISBN 9782130572510 | pages 9 à 11

Pour citer cet article :

– Barbéris I., Présentation. Le cauchemar de Paul Otlet, Cités 2009/1, n° 37, p. 9-11.

Distribution électronique Cairn pour Presses Universitaires de France .

© Presses Universitaires de France . Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Présentation.
Le cauchemar de Paul Otlet

ISABELLE BARBÉRIS

Qu'aurait pensé Paul Otlet, « l'homme qui voulait classer le monde », face à la globalisation des procédures d'évaluation, s'étendant aujourd'hui ni plus ni moins au domaine de la pensée ? Le père fondateur de la bibliographie, qui entendait inventer un système permettant la mutualisation et le partage des fruits du génie humain, verrait aujourd'hui son rêve transformé en un système de sélection, et son utopie réduite à un *knowledge mapping*, résultat d'un agglomérat sans âme de critères, de recoupement de grilles et de faisceau d'indices. Pauvre Otlet à qui l'on attribue la paternité de l'Internet et de la bibliométrie, mais dont la croyance rationnelle contenait probablement déjà les erreurs et les servitudes volontaires de notre présent.

Dans la mare de la novlangue administrative issue de la « réforme de l'État », l'évaluation côtoie la « régulation » dont elle est un avatar, et l'ensemble des outils de la nouvelle bureaucratie, où se renforcent mutuellement déréglementation et durcissement du contrôle. Son omniprésence va de pair avec la pénétration du principe de mise en concurrence, et avec une hybridation des raisonnements scientifiques, économiques et juridiques faisant office de parler-vrai. L'évaluation n'est, bien entendu, ni plus ni moins que le nom actuel de la notation : tout aussi punitive et humiliante, mais revêtant un vocable heurtant moins la sensibilité de notre société post-soixante-huitarde. La simplicité bon enfant du mode de classement par lettres de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'ensei-

Cités 37, Paris, PUF, 2009

gnement supérieur (AERES) rassoie sèchement le chercheur derrière son pupitre d'écolier et devant un tableau pour le moins noir. Bien que « venant d'ailleurs », du modèle anglo-saxon si décrié, la règle ici agitée satisfait d'ailleurs peut-être le goût français pour la hiérarchie, et son culte du « retour sur investissement » du contribuable.

Infalsifiable par nature, la doctrine de l'évaluation répond à la critique qu'elle sera prise en compte et optimisée à l'intérieur même de son fonctionnement. Pour entrer dans le sujet, il faut donc commencer par quelques remarques simples. Par exemple, si la « *liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociales* » établie par l'AERES est aisément accessible, les critères qui ont présidé à son établissement apparaissent d'emblée comme bien plus difficiles à cerner. Un classement responsable et méritant, à l'instar du « bon chercheur » et du « bon publiant », ne se devrait-il pas, en premier lieu, de préciser mais aussi de discuter avec un soin extrême de ses hypothèses et de ses fins, des moyens mis en œuvre, surtout lorsque les attentes ne sont autres que les définitions mêmes que l'on entend donner de la pensée, de la connaissance et de la recherche ? N'est-on pas en mesure d'attendre également que les évaluateurs s'expriment sur le contexte de leur mission – à moins que tout cela ne soit légèrement honteux et qu'il soit donc préférable de le taire ? Bien que répondant de son humanité et de son ouverture d'esprit, l'AERES semble avoir entrepris d'éradiquer la subjectivité des sciences humaines... Sur le site Internet de cette organisation, on trouve d'ailleurs peu de signatures et de noms, encore moins de discours assumés. Le règne de l'anonymat ouvre ici la voie à la fragmentation et à la dilution des responsabilités, permettant *a contrario* le durcissement de la norme. Impossible de déterminer quel « idiot rationnel », pour citer Amartya Kumar Sen, se cache derrière cet écran. Une chose est sûre, c'est qu'il n'avoue pas son nom. À croire que l'évaluateur abdique son identité dans son acte même d'évaluation. On voudrait pourtant que les esprits triés sur le volet qui ont eu à travailler sur cette mission d'utilité publique nous expliquent de quelle manière ils n'ont pas cédé aux sirènes de l'utilitarisme. Mais voilà, où que l'on se tourne, toute forme de discours intelligible reste étouffée dans les replis de circulaires et de rapports impersonnels, fruits de collaborations, de missions, d'expertises, de navettes, de techniques comparatistes, de grilles en nombre infini. Le *brainstorming* collectif a remplacé l'ancienne prudence. Le malaise de la présente situation de communication n'a rien de nouveau depuis Kafka : à travers ces listes et ces grilles, nous n'avons

affaire à personne. Ce ne sont que nos évaluateurs présents qui s'adressent à nos évaluateurs futurs. L'exemple de l'AERES vérifie ainsi certaines règles communes à toute doctrine des bonnes intentions : la neutralité proclamée comme masque de l'idéologie, le déni d'un quelconque principe général autoritaire comme dissimulation d'une prolifération de prescriptions spécifiques contraignantes.

Un classement se donne pour but non seulement d'établir une hiérarchie entre des objets existants, mais également de proclamer la non-existence des autres. Ce serait le cas de la revue où ces lignes sont publiées, et dont l'existence et l'importance sont avérées pour ses nombreux lecteurs. Peut-être parce que *Cités* ne répond pas aux implicites épistémologiques des listes établies par l'AERES. Le classement des revues philosophiques retient essentiellement des revues monographiques sur auteur, et surtout des revues de philosophie analytique, de psychologie et de sciences cognitives. On ne peut s'empêcher d'y voir l'officialisation d'un certain type de pensée. Cette surreprésentation, outre une territorialisation tout à fait contestable de la connaissance, incline à penser que ces procédures ne font rien d'autre que normaliser des modes de pensée qui sont eux-mêmes normatifs. Quant à la discipline à laquelle je contribue, elle n'est même pas identifiée. L'étude des arts vivants ne fait certes pas partie des sciences humaines et sociales au sens historique, mais on ne peut douter qu'elle en soit une du point de vue théorique. Enfin, en instaurant la revue et l'article comme modèle de diffusion de la connaissance, la liste de l'AERES fait l'éloge funèbre du livre. Pour écrire un article « valorisant », laissons-nous emporter dans le rêve bourgeois d'un texte qui ne serait fait que de notes de bas de pages, renvoyant elles-mêmes à des références citées le plus grand nombre de fois.

L'idéologie de l'évaluation signe l'émergence d'une société qui bégaie, incapable de penser autrement que par fragments. Maigre consolation peut-être : ne pas se reconnaître dans ces nombreuses grilles permet de ressentir la jubilation de l'électron libre... Ne pas être « *in* » mais « *out* », cela signifie aussi ne pas avoir de compte à rendre, ce dont on pourrait se réjouir. Mais pour combien de temps ?